

**Procédure mise en œuvre par la
D.G.V.U.P pour le suivi des
établissements (de nuit
notamment)**

@ville de Bordeaux tous droits réservés

Plaintes par :

Courrier, courriel, téléphone



Convocation par la DODP(Direction de l'Occupation du Domaine Public) du gérant de l'établissement mis en cause :

Courrier de mise en demeure adressé au gérant à l'issue.



Si réitération des nuisances:

- Contrôle de l'établissement par la DPMTTP et la cellule contrôle commerces et débits de boissons
- Contrôles coordonnés (PM, PN, Douanes, URSSAF, Hygiène, sécurité...)

➤ **Infractions relevées:**

- Bruit (*décret n°98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.*)
- Tapage (notamment nocturne)
- Législation sur le tabac
- Réglementation sur les débits de boissons
- Hygiène

➤ **Transmission de la procédure:**

Au Parquet et à la Préfecture

➤ **Sanctions :**

- Pénales (amendes).
- Administratives (avertissements, fermetures).

Si réitération des nuisances:

➤ **Commission communale de discipline:**

Restriction d'ouverture de l'établissement

Tableau DGVUP de suivi des établissements

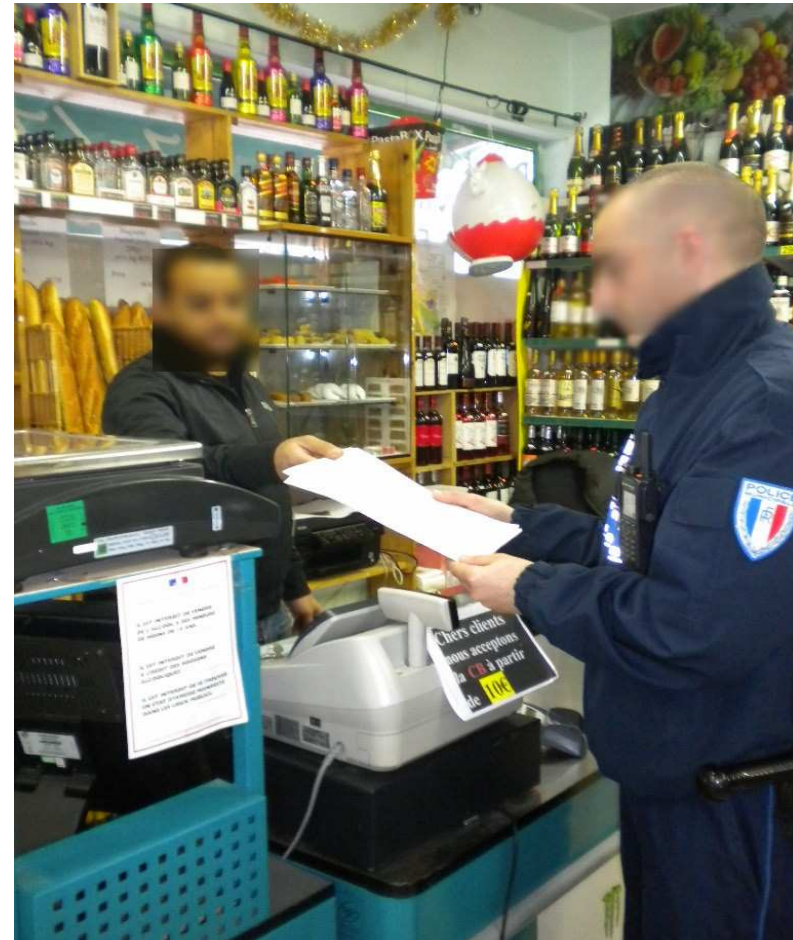
- **Recense toutes les informations relatives aux établissements portant atteintes à la tranquillité publique relevées par:**
 - Services municipaux (D.O.D.P, D.P.M.T.P, D.P.S.E.I.S)
 - Service des débits de boissons (PN)
 - Préfecture

Un référent dans chaque direction de la DGVUP est chargé de mettre à jour ce tableau deux fois par mois.

La cellule contrôle des commerces et débits de boissons de la DPMTTP centralise ces mises à jour.

Mission HIBOU

Le « bras armé » des services municipaux pour le contrôle



- **Cette mission est composée de 4 agents de 17H00 à minuit**
- du mardi au vendredi et un samedi sur deux d'avril à septembre
- du jeudi au vendredi et un samedi sur deux d'octobre à mars

Ses missions:

- **Lutte contre l'alcoolisation excessive sur la voie publique**
- **Lutte contre les nuisances sonores**
- **Lutte contre toutes les incivilités**

Bilan d'activité de la mission hibou depuis le 1er janvier 2012

- 102 services effectués
- 97 verbalisations pour consommation d'alcool en réunion sur la voie publique
- 18 verbalisations pour vente d'alcool après 22h
- 13 verbalisations pour des tapages
- 101 commerces contrôlés